

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 03 avril 2023

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian BLANC	Excusé	Monsieur Mathieu GICQUEL	Excusé
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	Excusé
Madame Gaëlle MOREAU	Absente	Madame Alice PRUD'HOMME	Excusée
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Excusé	Monsieur Guillaume DEJY	Présent
Monsieur François PHILIP	Absent	Monsieur Eric LIONS	Absent
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Nicolas BUSCA	Absent
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Madame Myriam JAMAL	Absente	Monsieur Bernard ZANEBONI	Absent

Publics 4 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Excusée
Monsieur Roland QUEINEC	Excusé	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Aurélie FRILET	Excusée	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Présent
Monsieur Xavier DUMOULIN	Excusé	Monsieur Jonathan MOUNAL	Absent
Monsieur Olivier ANTOYE	Absent	Monsieur Paul FAUGERAS	Absent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent en visio	Madame Dominique BAYARD	Excusée
Madame Claire ANDRES	Absente	Monsieur Eric RANDU	Absent
Monsieur Claude DESCOMBES	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé

Privés 6 / 10 voix délibérantes

Participant à la réunion : Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais, Daphné KHALIFA, Directrice et Mathilde VIVANCOS et Adèle JULIARD, stagiaires et Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.
Personnes excusées : Agnès ROSSI, Conseillère régionale.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 10

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 6

En date du 03 avril 2023, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à Altipolis à Briançon et en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h00.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Projet présenté pour avis d'opportunité : Retour du porteur suite à avis favorable sous réserve

- FA8 : Créer une offre touristique endogène autour de la biodiversité, de l'environnement montagnard et du développement durable en lien avec les acteurs locaux et sur les ailes de saison, porté par l'association de l'Office de Tourisme du Pays des Ecrins.

2/ Modification de projet

- FA9 – Comptoir des Assos : Coopérer sur l'Innovation Sociale

3/ Modification de la maquette financière

4/ Projets présentés pour programmation et sélection

- FA6 – SARL Miel et Montagne : Création d'un point de vente de miel Bio avec vrac, pots et distributeur automatique et autres produits de la ruche et produits locaux
- FA6 – SARL Brewmasque pub : Création d'un brewpub : Brewmasque pub
- FA6 – SARL La cantine de la Grave : Création d'un restaurant – Boucherie
- FA9 – Cibra France – Soutien préparatoire à la coopération - Objectiver la surfréquentation touristique

5/ Démarches de communication et d'évaluation du programme

6/ Informations diverses

1/ Projet présenté pour avis d'opportunité : Retour du porteur suite à avis favorable sous réserve

Créer une offre touristique endogène autour de la biodiversité, de l'environnement montagnard et du développement durable en lien avec les acteurs locaux et sur les ailes de saison

Association de l'Office de Tourisme du Pays des Ecrins

FICHE ACTION 8

Le 16 janvier dernier l'association Office de tourisme du pays des Ecrins présentait un nouveau projet au comité. Il est reçu un avis favorable d'opportunité sous réserve.

Il a été demandé au porteur du projet de répondre à plusieurs questions afin de lever la réserve :

Pouvez-vous préciser les bénéficiaires et les cibles du projet et quels sont les moyens pour étendre la période de fréquentation ? Est-ce qu'il faut être adhérent à l'OT pour bénéficier de ce projet ?

* les bénéficiaires du projet sont d'une part les acteurs et habitants locaux qui animent et vivent sur ce territoire, et les touristes locaux (qui peuvent par ailleurs être les mêmes !).

Les cibles sont les touristes locaux intra-valléens ou extérieurs mais dans un rayon proche (départemental)

* Les moyens pour étendre la période de fréquentation seront des moyens promotionnels dédiés à la valorisation de l'offre et la création de RDV sur les ailes de saison et périodes creuses. Ces actions renforceront l'ancrage durable des bénéficiaires en créant du lien et des temps forts en dehors des périodes de haute saison.

* Cette opération bénéficiant de fonds publics et européens, il nous semble logique de l'élargir aux prestataires non adhérents à l'OT pour bénéficier de ce projet. En outre, cela permettra à certains de constater l'implication de l'OTC sur le développement du territoire à leurs côtés et de mieux les inciter à adhérer par la suite.

Comment souhaitez-vous sensibiliser les acteurs locaux pour participer au projet ?

* Les acteurs locaux seront sensibilisés à travers un dispositif de communication interne spécifique (réseaux sociaux avec campagnes locales ciblées, affichage local, communication via les réseaux associatifs locaux, ...)

Pouvez-vous mieux définir le projet de « marque » pour éviter des doublons ?

* Comme indiqué lors de la présentation du projet, le projet de « marque » de produits locaux est une réflexion à pousser à différents niveaux. Tout d'abord avec les premiers intéressés (les producteurs) pour recueillir leurs attentes et points de vue. Cette réflexion s'inscrira de plus dans une réflexion plus générale territoriale de valorisation globale des produits locaux (réflexion communautaire sur la création d'une maison de Pays, ...). Afin d'éviter les doublons, une concertation et une étude préalable sera faite également auprès des porteurs de marques ombrelles (ex : Hautes-Alpes naturellement, ...) et la réflexion sera également portée au niveau du comité directeur du Parc national des Ecrins dans le cadre de la marque Infra.

Quels seront les moyens mis sur la formation ?

* Les moyens mis sur la formation sont des interventions internes par le personnel du Parc National des Ecrins : qui mieux que le personnel du parc sera porteur des valeurs et des connaissances propres à ce territoire ?

Ce projet est donc doublement structurant au niveau territorial à travers ce partenariat fort entre PNE, OTC et socio-professionnels du territoire.

Les réponses sont présentées et soumises à l'avis des membres du comité pour lever la réserve.

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 (dont 1 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation : **Vote Avis d'opportunité favorable**

Position de la Région : Favorable ; le service tourisme de la Région devra être informé du projet.

2/ Modification de projet

Coopérer sur l'innovation sociale Le Comptoir des Assos

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté au comité du 21 novembre 2022 pour approuver le changement de bénéficiaire.

Il est présenté ce jour pour valider la modification du plan de financement.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Dépenses prévisionnelles TTC	Dépenses éligibles TTC retenues	Dépenses prévisionnelles TTC après réinstruction de la demande	Dépenses éligibles TTC retenues après réinstruction de la demande
Prestations de services	8 375,50 €	8 375,50 €	16 411,52 €	16 411,52 €
Frais salariaux	20 733,43 €	20 733,43 €	14 117,90 €	14 117,90 €
Coûts indirects	3 110,01 €	3 110,01 €	2 117,68 €	2 117,68 €
Frais de déplacements, restauration, hébergement	1 025,00 €	1 025,00 €	521,90 €	521,90 €
Coût total du projet	33 243,94 €		33 169 €	
Assiette éligible		33 243,94 €		33 169 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	29 852,10 €
Financier	Montant
Région SUD	11 940,84 €
FEADER	17 911,26 €
Autofinancement	3 316,90 €

Le Président met au vote le montant FEADER à reprogrammer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	8 (1 en visio)
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	7

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour reprogrammation de 17 911,26 € de FEADER

3/ Modification de la maquette financière

Il est présenté un état de la maquette financière avec les enveloppes FEADER dédiées à chaque fiche action au 21/11/2022, les montants programmés et les montants FEADER restant en date du 16/01/2023.

	Date :	21/11/2022	Date :	16/01/2023	Date :	16/01/2023
FA1		8 341,99		8 341,99		0,00
FA2	Montant FEADER convention	58 450,00	Montant FEADER programmé	58 222,81	Montant FEADER restant après programmation	227,19
FA3		154 600,27		154 600,27		0,00
FA4		79 740,99		79 740,99		0,00
FA5		71 535,19		71 535,19		0,00
FA6		468 719,74		456 350,20		12 369,54
FA7		255 175,00		177 414,76		77 760,24
FA8		439 935,59		383 357,62		56 577,97
FA9		329 000,00		328 034,26		965,74
FA10		602 045,00		431 996,28		170 048,72
Tot 19.2 + 19.3				1 865 498,77		

Suite à l'achèvement de plusieurs projets, des reliquats sont à réintégrer dans la maquette financière : les montants sont indiqués en première colonne du tableau ci-après.

Des projets sont soumis ce jour pour sélection et programmation du FEADER ; les montants sont indiqués en seconde colonne. Afin d'avoir les fonds nécessaires pour attribuer la totalité du FEADER à ces projets, une proposition de transferts est inscrite en troisième colonne.

En découlent les enveloppes FEADER restantes par fiche action en dernière colonne (d'éventuelles futures sous réalisations peuvent encore être présentées).

	Reliquats à réintégrer dans maquette	Montants FEADER soumis à programmation	Proposition de transferts	Montants FEADER restants
FA1				0,00
FA2	+ 93,09			320,28
FA3	+ 1 845,48			1 845,48
FA4				0,00
FA5				0,00
FA6	+ 1 089,92 + 0,01	- 15 506,55 - 6 901,99	+ 8 950,00	0,93
FA7				77 760,24
FA8	+ 0,01 + 1 667,24		+ 16 600,00	74 845,22
FA9	+ 28 184,30 + 0,01	- 3 600,00	- 25 550,00	0,05

Le Président met au vote les modifications de la maquette financière :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 (1 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour modification de la maquette financière

4/ Projets présentés pour programmation et sélection

Création d'un point de vente de miel Bio avec vrac, pots et distributeur automatique et autres produits de la ruche et produits locaux
SARL Miel et Montagne

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 12 septembre 2022.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 23/40, il est classé au rang 1 de son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 24 mars 2023.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	1 530 €	1 530 €
Equipements et matériels	45 610,62 €	45 610,62 €
Prestations de services	10 069,10 €	10 069,10 €
Brevet, certifications	307 €	307 €
Coût total du projet	57 516,72 €	
Assiette éligible		57 516,72 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20 %
Montant aide publique	11 503,32 €
Financier	Montant
Région SUD	4 601,33 €
FEADER	6 901,99 €
Autofinancement	46 031,40 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 (1 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 6 901,99 € de FEADER

**Création d'un brewpub : Brewmasque pub
SARL Brewmasque pub**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 12 septembre 2022.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 20/40, il est classé au rang 2 de son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 24 mars 2023.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipements et matériels	156 629,80 €	129 221,25 €
Coût total du projet	156 629,80 €	
Assiette éligible		129 221,25 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20 %
Montant aide publique	25 844,25 €
Financier	Montant
Région SUD	10 337,70 €
FEADER	15 506,55 €
Autofinancement	130 785,55 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 (<i>1 en visio</i>)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 15 506,55 € de FEADER

**Création d'un restaurant-boucherie
SARL Cantine de la Grave**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 12 septembre 2022.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 13/40, il n'a pas obtenu la note minimale pour la sélection.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipements et matériels	28 218,74 €	9 044,31 €
Coût total du projet	28 218,74 €	
Assiette éligible		9 044,31 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20 %
Montant aide publique	1 808,85 €
Financier	Montant
Région SUD	723,54 €
FEADER	1 085,31 €
Autofinancement	27 409,89 €

Le dossier n'est pas sélectionné, le FEADER n'est pas programmé.

Le Président soumet ce dossier au vote du comité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 (<i>1 en visio</i>)
Avis défavorable	10
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	0

Décision du comité de programmation :

Vote Avis défavorable pour sélection du dossier et programmation du FEADER

**Objectiver la surfréquentation touristique
CIPRA France**

FICHE ACTION 9

Ce projet est un soutien préparatoire à la coopération, il n'est pas présenté en comité pour opportunité.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 15/20, il est classé au rang 1 de son lot.

La participation financière de la Région a été votée le 24 mars 2023.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	7 674,90 €	7 143,38 €
Coût total du projet	7 674,90 €	
Assiette éligible		7 143,38 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	6 000 €
Financier	Montant
Région SUD	2 400,00 €
FEADER	3 600,00 €
Autofinancement	1 674,90 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10 (1 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 3 600 € de FEADER

5/ Démarches de communication et d'évaluation du programme

L'équipe technique a engagé des actions de communication et d'évaluation avec l'appui d'une stagiaire, Mathilde Vivancos qui réalisera un bilan schématique de la stratégie LEADER 2014-2022, des fiches thématiques de présentation de projets, contribuera à la compilation de l'annuaire des projets et participera à l'organisation d'une journée de visites de bénéficiaires du programme, le 30 mai prochain.

LEADER Tour!

Journée de visites en car de projets soutenus par le programme LEADER

MARDI 30 MAI 2023
RDV 08H30 Gare de Briançon
Matinée dans le Briançonnais et le Pays des Écrins
Repas et après-midi dans le Queyras - Queyras

Programme et inscription obligatoire pour le transport et le déjeuner sur www.paysgrandbrianconnaiss.fr ou en flashant le QR Code ci-contre

Elle contribuera également à l'évaluation finale du programme en collectant des données auprès des porteurs et rendant une analyse de la gouvernance du GAL ainsi que des préconisations pour le prochain programme 2023-2027.

6/ Informations diverses

La date du prochain comité est fixée au jeudi 6 juillet 2023 à 17h00.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 18h05. Un compte rendu est édité.

Le 17/04/2023

 Le Président du GAL